Image not found or type unknown

refus par assureur des tickets de caisse comme justifs

Par **oscar29**, le **20/08/2009** à **17:15**

Bonjour,

je rencontre un litige avec mon assureur perte de bagage.
Mes bagages ont été perdus par la compagnie aérienne qui m'a indemnisée mais une part importante du préjudice reste encore à ma charge.
J'ai adressé 52 justificatifs originaux à mon assureur toutefois ce dernier m'informe intervenir uniquement sur les quelques factures que j'ai adressé et refuse l'intervention sur la base des tickets de caisse car ce ne sont pas des factures.
Ma question est donc de savoir, s'ils ont le droit de refuser à un particulier de tenir compte de tous les tickets de caisse qui sont bien un justificatif d'achat et une preuve de mon préjudice ?

Merci par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés